



Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises du Groupe Imerys ayant au moins 50 salariés

Conformément à la loi française pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises du Groupe IMERYS ayant un effectif d'au moins 50 salariés publient le 1er mars 2020 leur index de l'égalité professionnelle 2019 basé, selon le nombre de leur effectif, sur 5 ou 4 indicateurs aboutissant à une note sur 100 points.

Ayant pour objet de mesurer les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de les supprimer, les indicateurs utilisés sont les suivants :

Entreprises de 50 à 250 salariés	Entreprises de plus de 250 salariés
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaire	Ecart taux d'augmentations individuelles de salaire ne correspondant pas à des promotions
-----	Ecart de taux de promotions
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité
Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Les entreprises françaises concernées au sein du Groupe ont obtenu les notes globales suivantes :

- Aluminates (446 salariés*) : 85/100
- Calderys Paris (144 salariés*) : 54 /100
- Imerys Ceramics France (311 salariés*) : 79/100
- Imerys Talc Europe (114 salariés*) : 41/100
- L'UES Imerys SA, Imerys Services, Imertech (250 salariés*) : 81/100

Le Groupe Imerys reconnaît, accepte et valorise les différences, tout en encourageant un environnement inclusif basé sur le respect mutuel et la dignité. Respecter et promouvoir le principe d'égalité des chances dans toutes nos activités est au cœur des valeurs du Groupe.

Les sujets liés à l'égalité des chances sont pilotés par le Comité RSE (Responsabilité sociale des entreprises) présidé par le Directeur Général du Groupe. Depuis 2018, un comité dédié au pilotage de la diversité et l'inclusion a été mis en place. Composé de membres du Comité exécutif et d'autres responsables fonctionnels, ce comité a le mandat de développer et suivre un nouveau plan d'action sur trois ans (2020 - 2022) en ligne avec les priorités définies. Afin d'assurer l'implémentation dudit plan, un coordinateur de la diversité et l'inclusion a été désigné.

Le Groupe continuera à oeuvrer pour que les actions menées vis-à-vis de cet index continuent de s'améliorer pour toutes les entités présentées ci-dessus. Calderys Paris et Imerys Talc Europe, en conformité avec la Charte pour la diversité et l'inclusion, mettront en oeuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans un délai de 3 ans.

Le Groupe informera toutes ses parties prenantes, internes et externes, des objectifs ainsi que des résultats concrets de son engagement collectif, et fera régulièrement le bilan de sa performance en matière d'égalité professionnelle, dans une dynamique d'amélioration continue.

(nombre de salariés pris en compte sur la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)*